

## Appariement des bénéficiaires RBC

### Qu'est-ce qu'Appariement des bénéficiaires RBC ?

Appariement des bénéficiaires RBC est un service de réduction des risques de fraude par chèque. Afin que vous puissiez utiliser Appariement des bénéficiaires RBC, votre entreprise doit fournir à RBC les données relatives aux chèques que vous avez l'intention d'émettre. Tout chèque dont les données ne correspondent pas à celles fournies sera désigné comme une exception ; vous devrez alors choisir de le **payer** ou de le **retourner**.

Voici le processus principal que vous suivrez dans Appariement des bénéficiaires RBC :

- [Administration](#) (accès à Appariement des bénéficiaires RBC)
- [Visualisation des exceptions et prise de décision](#)
- [Recherche](#)

Renseignements concernant le paramétrage d'Appariement des bénéficiaires RBC pour votre entreprise :

Vous pouvez visualiser les exceptions et prendre des décisions à leur sujet à compter de **10 h**.

Heure limite pour prendre une décision :

14 h (heure locale) pour les chèques en CAD

13 h (heure locale) pour les chèques en USD

Fuseau horaire :  HE  HR  HC  HA

Valeur par défaut : Si aucune décision n'est prise avant l'heure limite indiquée ci-dessus, RBC s'en remettra à votre valeur (décision) par défaut.

Payer – Décider de payer le chèque

Retourner – Décider de retourner le chèque compte tenu de l'exception

Mode de téléversement des fichiers :

Mode de téléchargement des fichiers :

Courriel pour avis :

Courriel pour confirmation de téléversement des fichiers :

# Appariement des bénéficiaires RBC

## Normes d'essai

Une fois les renseignements de vos comptes Appariement des bénéficiaires RBC établis, notre équipe de mise à l'essai vous soutiendra pour l'implémentation. Votre analyste, Essais attiré vous aidera à vous assurer de ce qui suit :

- votre mode de connexion est établi ;
- les fichiers sont conformes aux spécifications de RBC ;
- vous recevez les avis par courriel.

L'étape de mise à l'essai est obligatoire ; une fois les essais réussis pour deux fichiers consécutifs, l'analyste vous remettra le document d'approbation. Ce document confirme qu'une demande de mise en production est envoyée pour vos comptes.

## Renseignements importants concernant le processus de téléversement de fichiers :

Chaque fois que de nouveaux chèques sont émis, un fichier doit être téléversé à RBC afin que ces effets ne soient pas désignés comme des exceptions.

Au moment de transmettre le fichier à RBC, veuillez vous assurer de ce qui suit :

- Les lignes de données du fichier d'entrée doivent correspondre EXACTEMENT à ce qui est imprimé dans la section « Payez à l'ordre de » du chèque afin d'éviter les exceptions.
- En fonction du numéro de série de votre premier chèque, vous devez téléverser un fichier de chèques en circulation.
- Après chaque téléversement, vous devez consulter le courriel de confirmation des fichiers afin de vous assurer que le fichier téléversé ne contient aucune erreur.
- Si l'avis envoyé par courriel indique des erreurs, vous devez récupérer votre relevé des erreurs.
- La première ligne de votre fichier de production est **\$\$LW00PMFF\$\$** ; elle doit être présente sur chaque fichier dynamique que vous téléversez.

## Administration – Droits d'accès de l'utilisateur

L'accès aux utilisateurs pourrait devoir être accordé par un administrateur, RBC Express. L'accès devrait être adapté au rôle de chaque personne ; il peut être configuré avec séparation des tâches.

Voici les différents types de rôles dans Appariement des bénéficiaires RBC :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture</li> </ul>	<p>Les utilisateurs affectés au rôle « Lecture » peuvent rechercher des effets traités et émis pour les comptes auxquels ils ont accès, en plus de consulter les exceptions existantes.</p> <p>*Les utilisateurs affectés au rôle « Lecture » ne peuvent pas prendre de décisions concernant les exceptions ; ce pouvoir est réservé au rôle « Exception ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exception</li> </ul>	<p>Les utilisateurs affectés au rôle « Exception » peuvent consulter et demander le paiement ou le retour des effets d'exception des comptes auxquels ils ont accès.</p>

# Appariement des bénéficiaires RBC

• Traitement

Les utilisateurs affectés au rôle « Traitement » peuvent rechercher des effets traités et émis pour les comptes auxquels ils ont accès (comme les utilisateurs affectés au rôle « Lecture »). De plus, ces utilisateurs ont le pouvoir de supprimer les justificatifs émis.

**Exemple de droits d'accès dans RBC Express**

## Où trouver Appariement des bénéficiaires RBC



# Appariement des bénéficiaires RBC

Gérer les clients | exceptions | recherche | page d'accueil | profil de l'utilisateur | aide | fermeture de session

**Traitement des exceptions** Version imprimable | Accueil

niharbc est en ligne

Rechercher par :  Client  Compte

Compte : \*

Numéro de série	Exception(s)	Date de l'effet émis	Valeur de l'effet émis (\$)	Date de compensation	Valeur de la compensation (\$)	Payer/ Retourner	Code motif de retour
<b>Client : Winnipeg Test Site</b> <span style="float: right;">Dû : 01 h (HAE), 13/08/2018, Valeur par défaut : Retourner</span> <span style="float: right;">Compte : PCWinnipeg1 - 00007 4012415</span>							
000031223122	▪ Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	83 218,00	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	<input type="text" value="Veuillez sélectionner"/>
<b>Client : Montreal Test Site</b> <span style="float: right;">Dû : 02 h (HAE), 13/08/2018, Valeur par défaut : Payer</span> <span style="float: right;">Compte : Mont...</span>							
312531353135	▪ Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	62 208,00	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="text" value="Veuillez sélectionner"/>

Total des effets comportant des exceptions 1 - 2 de 2

\* Zone obligatoire

Veuillez sélectionner

Veuillez sélectionner

Endossement frauduleux

Ne peut attester si émis par client

Postdaté

<b>A</b>	<b>Numéro de série</b> : Numéro de série figurant sur le chèque
<b>B</b>	<b>Exception(s)</b> : Types d'exception déterminés par le service d'appariement
<b>C</b>	<b>Date de l'effet émis</b> : Date précisée sur le justificatif émis correspondant
<b>D</b>	<b>Date de compensation</b> : Date de comptabilisation du chèque
<b>E</b>	<b>Valeur de la compensation (\$)</b> : Montant en chiffres (en dollars) inscrit sur le chèque
<b>F</b>	<b>Payer/Retourner</b> : Décision prise une fois tous les détails du chèque examinés : payer ou retourner l'effet
<b>G</b>	<b>Code motif de retour</b> : Liste des codes motifs de retour offerts correspondant à votre décision de retourner l'effet (le cas échéant)

Nota :

---



---



---



---



---



---



---

## Page de confirmation des exceptions

Cette page affiche un aperçu des décisions que vous avez prises au sujet des exceptions.

Gérer les clients | exceptions | recherche | page d'accueil | profil de l'utilisateur | aide | fermeture de session

Traitement des exceptions - Examiner les décisions [Version imprimable](#) | [Accueil](#)

niharbc est en ligne

Vous avez sélectionné 2 registre(s). (Limite : 100)

### Examiner les décisions de retour

Numéro de série	Exception(s)	Date de l'effet émis	Valeur de l'effet émis (\$)	Date de compensation	Valeur de la compensation (\$)	Écart	Code motif de retour
Client : Winnipeg Test Site							
			Dû : 01 h (HAE), 13/08/2018		Compte : PCWinnipeg1	- 00007	4012415
000031223122	• Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	63 218,00	-	• Endossement frauduleux

### Examiner les décisions de paiement

Numéro de série	Exception(s)	Date de l'effet émis	Valeur de l'effet émis (\$)	Date de compensation	Valeur de la compensation (\$)	Écart	Code motif de retour
Client : Montreal Test Site							
			Dû : 02 h (HAE), 13/08/2018		Compte : Montreal12	- 00001	1000074
313531353135	• Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	62 206,00	-	

retour aux exceptions | soumettre

Vous pouvez cliquer sur « Retour aux exceptions » pour modifier ces décisions ou sur « Soumettre » pour les appliquer.  
 \*\*Après avoir cliqué sur « Soumettre », vous ne pourrez plus modifier vos décisions.\*\*

Voici la page de confirmation de votre décision ; cliquez sur le lien « Version imprimable » qui se trouve en haut à droite pour l'imprimer ou en sauvegarder une copie.

Gérer les clients | exceptions | recherche | page d'accueil | profil de l'utilisateur | aide | fermeture de session

Traitement des exceptions - Décisions confirmées [Version imprimable](#) | [Accueil](#)

niharbc est en ligne

Traité : 10 h 40 (HAE), 13/08/2018  
 Vous avez soumis une décision de paiement pour 1 effet(s).  
 Vous avez soumis une décision de retour pour 1 effet(s).

### Décisions de retour confirmées

Numéro de série	Exception(s)	Date de l'effet émis	Valeur de l'effet émis (\$)	Date de compensation	Valeur de la compensation (\$)	Écart	Code motif de retour
Client : Winnipeg Test Site							
			Traité : 10 h 40 (HAE), 13/08/2018		Compte : PCWinnipeg1	- 00007	4012415
000031223122	• Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	63 218,00	-	• Endossement frauduleux

### Décisions de paiement confirmées

Numéro de série	Exception(s)	Date de l'effet émis	Valeur de l'effet émis (\$)	Date de compensation	Valeur de la compensation (\$)	Écart	Code motif de retour
Client : Montreal Test Site							
			Traité : 10 h 40 (HAE), 13/08/2018		Compte : Montreal12	- 00001	1000074
313531353135	• Exception - Effet annulé	20/04/2017	-	20/04/2017	62 206,00	-	

retour aux exceptions

Voici les motifs de création d'exceptions :

# Appariement des bénéficiaires RBC

N°	Type d'exception	Description
1	Payé/Non émis	Le chèque a été compensé sans l'émission de l'effet de contrôle correspondant. Une telle exception peut survenir dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le justificatif émis n'a pas été reçu.</li> <li>■ Le numéro de série sur l'effet d'origine a été modifié.</li> <li>■ Le numéro de série a été mal lu lors de la saisie d'image.</li> <li>■ Un effet frauduleux a été imprimé avec un faux numéro de série.</li> </ul>
2	Non-concordance du nom du bénéficiaire	Le nom du bénéficiaire inscrit sur le chèque payé ne correspond pas au nom fourni dans le justificatif émis.
3	Non-concordance du montant	Le montant inscrit sur le chèque payé ne correspond pas au montant fourni sur le justificatif émis.
4	Effet en double	Le même chèque (portant le même numéro de série) a été compensé plus d'une fois.
5	Annulé	Un chèque payé est apparié avec un chèque émis qui a été annulé.
6	Pas d'image/ Mauvaise qualité d'image	L'image du chèque est illisible ou déformée.

  

Objet de la limite	Heure	Conséquence du dépassement
Les exceptions sont accessibles  *Envoi d'un courriel de courtoisie	10 h (heure locale)	Ouvrez une session tous les jours après 10 h pour vérifier si des exceptions ont été émises.
Heures limites pour prendre vos décisions relatives aux exceptions  Chèques en CAD..... Chèques en USD.....	14 h (heure locale) 13 h (heure locale)	Décision par défaut :  retourner ou payer

Nota :

---



---



---



---



---



---



---



---

## Recherche d'effets traités ou émis

Utilisez cette fonction pour chercher des renseignements sur les chèques en circulation ou traités.

Si vous ne voyez pas cette image, communiquez avec votre administrateur afin qu'il modifie vos droits d'accès.

Cliquez sur la boîte « Recherche » pour entrer vos critères de recherche.



### Exemple de page de recherche :

Recherche d'effets traités
[Version imprimable](#) | [Accueil](#)

niha.agha@rbc.com est en ligne

Recherche d'effets traités

Recherche d'effets émis

Rechercher par :  Client  Compte

Compte : \*

Non sélectionné :

Sélectionné :

---

Plage de numéros de série - De :

À :

Plage de montants - De :

À :

Plage de dates - Du : \*

Avril ▼ 08 ▼ 2019 ▼

Àu : \*

Avril ▼ 08 ▼ 2019 ▼

État :

Restreindre la recherche aux états sélectionnés

Non sélectionné :

En suspens

Payé

Retour demandé

Retourné

Sélectionné :

\* Zone obligatoire

### Recherche d'effets traités :

Chèques ayant déjà fait l'objet d'une décision dans Appariement des bénéficiaires RBC ou ayant été encaissés par son bénéficiaire

